

AFFAIRE N°25 - Acquisition de deux terrains situés à l'angle des rues Jules-Auber et Moulin à Vent, appartenant aux Consorts ASSING-LAW LAM.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition de deux petits terrains de 158 et 175 m<sup>2</sup> cadastrés section AD n° 99 et 100, situés à l'angle des rues Jules Auber et Moulin à Vent, appartenant aux Consorts ASSING-LAW LAM.

Ces terrains, inconstructibles au Plan d'Urbanisme Directeur de 1970, supportent deux cases à l'état de ruine qui seront démolies et remplacées par deux espaces verts situés de part et d'autre de la rue Jules-Auber.

Les vendeurs ayant accepté le prix de 78 000 F proposé par la Commune et inférieur au seuil d'intervention des Services Fiscaux, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à effectuer le paiement de ces terrains ainsi que des honoraires du notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente correspondant.

La dépense sera imputée au Chapitre 901 - Article 210 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

	<i>etc</i>
	Pour le Préfet et par déléguation
	le Directeur des Finances et des Collectivités locales
	Signé Paul PASTOR
	Pour copie conforme
	Saint-Denis le 21 novembre 1977
	Le chef de bureau au délégué
	J. LACOSTE